



# Litige pose cheminee non réalisée et surcoût installation

Par **Matlyon**, le **12/04/2015 à 10:48**

Bonjour à tous,

Pour vous résume rapidement le contexte, nous avons signé et accepte un devis pour la pose d une cheminee neuve à notre domicile.

Le professionnel fait alors intervenir deux techniciens chez nous pour valider l implantation et la faisabilité. Dans un second temps et comme prévu ce dernier nous demande de démolir la cheminee existante. Notre artisan réalise l opération et démolit l ouvrage.

Le poseur intervient rapidement mais imprévu ce dernier constate que le conduit n est pas standard et que ce dernier n est pas en bonne état. Le conduit était pour inofrmation tout à fait visible et son état etait déjà identifie comme mauvais. Il refuse de poser pour des raisons de sécurité.

Nous retournons voir le chef d agence qui est venu a notre domicile et ce dernier nous propose de démolir un mur et un surcoût de plus de 50%.

Le montant du projet dépasse largement notre budget... Et nous n apprécions peu la méthode.

Que pouvons nous faire ?

Quelles sont les obligations du vendeur ?

Et surtout puis je demander une indemnité de préjudice suite à la destruction de notre cheminee (coût et désagrément) cette dernier etait magnifique en pierres apparentes... Et nous souhaitions la conserver a l origine...

Merci d avance.

Cordialement.